

INFORMATION DROIT À L'IMAGE

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, représentée par son Président M. Guy PLISSONNEAU, dans le cadre des manifestations organisées dans ses locaux ou à l'extérieur et dans le cadre des activités des services ou des structures y ayant leur siège social, peut utiliser mon image résultant des photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du présent reportage.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée peut reproduire ces photographies et/ou vidéos et les exploiter en France et dans le monde sur ses supports pour la durée du mandat électif dans le cadre duquel je suis cette formation :

- **Numériques** (comptes officiels Facebook, LinkedIn, X (ex Twitter), Instagram, site internet www.maisondescommunes85.fr, films et vidéos, magazine Passerelle en ligne) – *Les sites internet et comptes sur les réseaux sociaux ne présentant pas de limite géographique, ils sont accessibles dans le monde entier.*
- **Ecrits** (magazine Passerelle, flyers, dépliants, affiches, guides, supports d'exposition (tous formats) – *Ces supports sont diffusés uniquement en France.*
- **Internes** (intranet de la Maison des Communes, livret d'accueil, organigramme, tableaux d'affichage, rétrospective vidéo, publications internes tous formats) – *Ces supports sont diffusés uniquement aux agents et élus des structures de la Maison des Communes.*

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée s'engage à utiliser mon image exclusivement à des fins d'information dans le cadre d'une exploitation non commerciale.